

ACTES MÉDICAUX <i>Les tableaux de prestations comprennent le remboursement de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle</i>	Base	Base + Option 1	Base + Option 2
SOINS MÉDICAUX			
Honoraires médecins adhérent au CAS (*)	100% BR (**)	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérent au CAS	100% BR	130% BR	180% BR
Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ATM/ADI/ADE) (***)	100% BR	150% BR	150% BR
Petites Interventions chirurgicales (hors hospitalisation)	100% BR	150% BR	200% BR
Laboratoire - Auxiliaires Médicaux	100% BR	150% BR	150% BR
PHARMACIE			
Médicaments pris en charge par la S. Sociale	100% BR	100% BR	100% BR
Forfait Homéopathie	15 € / an	20 € / an	35 € / an
HOSPITALISATION Chambre particulière exclue en psychiatrie. Forfait hospitalier exclu pour les maisons d'accueil pour handicapés.			
Frais de séjour conventionnés ou non	100% BR	150% BR	150% BR
Honoraires médecins adhérent au CAS	100% BR	180% BR	250% BR
Honoraires médecins non adhérent au CAS	100% BR	150% BR	230%* BR
Forfait Hospitalier (sauf MAS et EHPAD(10))	100% BR ⁽⁶⁾	100% BR ⁽⁶⁾	100% BR ⁽⁶⁾
Chambre particulière médicale, chirurgicale, maternité	25 € / jour ⁽⁶⁾	50 € / jour ⁽⁶⁾	70 € / jour ⁽⁶⁾
Lit accompagnant enfant - 12 ans et +de 70 ans	8 € / jour ⁽⁷⁾	10€ / jour ⁽⁷⁾	15 € / jour ⁽⁷⁾
Frais location de TV	2 € / jour ⁽⁸⁾	2 € / jour ⁽⁸⁾	2 € / jour ⁽⁸⁾
Transport - Ambulance	100% BR	100% BR	100% BR
DENTAIRE			
Soins - Radios - Parodontologie acceptée	100% BR	150% BR	150% BR
Prothèses prises en charge par la S. Sociale ⁽¹⁾ (TM ^(****) inclus)	185% BR	200% BR	320% BR
Implants ⁽¹⁾	165 € par implant	200 € par implant	330 € par implant
ORTHODONTIE			
Orthodontie acceptée (sur la base d'un TO 90) ^(*****)	100% BR +200 €	100% BR +300 €	100% BR +500 €
Orthodontie refusée	400 €	500 €	600 €

- (1) En aucun cas le cumul des forfaits (prothèses, bridge dentaire, appareil stellite, implants) ne pourra dépasser 1 550 € par année civile et par bénéficiaire.
 (2) Remboursement limité à un équipement tous les 2 ans (sauf changement de dioptrie - cf décret du 18/11/2014) et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés et tous les 12 mois pour les enfants de moins de 18 ans. Le délai de 2 ans s'apprécie à compter du 1er équipement.
 (3) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés, sur présentation de la prescription pour les lentilles refusées.
 (4) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés.
 (5) La garantie obsèques est assurée par RADIANCE groupe HUMANIS, Union de Mutuelles régie par le livre II du code de la Mutualité. L'ayant droit est un membre de la famille de l'adhérent (parent, enfant, conjoint ou concubin).
 (6) sans limitation de durée.
 (7) Limité à 20 jours par hospitalisation.
 (8) Limité à 72 € par hospitalisation.
 (9) La garantie protection juridique est assuré par CFDP Assurances
 (10) MAS : Maison d'accueil spécialisé et EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 - Conformément au contrat responsable le remboursement sera de 200% à partir du 01/01/2017.

- (*) CAS : Contrat d'accès aux soins
 (***) BR : Base de Remboursement.
 (****) ATM : Acte Technique Médical - ADI : Acte d'Imagerie - ADE : Acte d'Échographie.
 (*****) TM : Ticket Modérateur.
 (*****) TO 90 : Traitement Orthodontie pour un semestre.

Le MGS prend en charge les vignettes à la pharmacie, y compris les vignettes orange. Les actes codifiés HN (Hors Nomenclature) ne sont pas pris en charge par la MGS. Ce contrat de la MGS est dit responsable et répond du décret du 18 novembre 2014 portant sur la réforme de l'assurance maladie.

ACTES MÉDICAUX	Base	Base + Option 1	Base + Option 2
ALLOCATION NAISSANCE			
Par naissance et en cas d'inscription de l'enfant en tant qu'ayant-droit	100 €	150 €	200 €
OPTIQUE			
Monture ⁽²⁾	60% BR + 50 € (TM ^(****) inclus)	60% BR + 70 € (TM ^(****) inclus)	60% BR + 100 € (TM ^(****) inclus)
Verres simples	60% BR + 50 € /verre (TM inclus)	60% BR + 60 € /verre (TM ^(****) inclus)	60% BR + 80 € /verre (TM ^(****) inclus)
Verres complexes ou très complexes	60% BR + 80 € /verre (TM ^(****) inclus)	60% BR + 90 € /verre (TM ^(****) inclus)	60% BR + 100 € /verre (TM ^(****) inclus)
Lentilles acceptées ⁽²⁾ ou refusées ⁽³⁾	100% BR ou 0 +150 €	100% BR ou 0 +150 €	100% BR ou 0 +250 €
Kératotomie	Forfait 200 € par œil opéré		
AUTRES PROTHÈSES			
Prothèses acoustiques	100% BR	100% BR + 100 € ⁽⁴⁾	100% BR + 300 € ⁽⁴⁾
Prothèses orthopédiques	100% BR	120% BR	150% BR
Petit Appareillage	100% BR	120% BR	150% BR
CURES THERMALES			
Soins - hébergement - transport	Néant	100% BR + 100 €	100% BR + 200 €
ALLOCATION OBSÈQUES ⁽⁵⁾			
En cas de décès de l'adhérent ou d'un ayant droit	1 500 €	2 000 €	2 000 €
PRÉVENTION			
Consultation ostéopathie, acupuncteur, pédicure, podologue, diététicien, chiropracteur.	30 € par acte (forfait annuel par bénéficiaire de 180 €)		
Ostéodensitométrie refusée	23 € par acte		
Sevrage tabagique et alcoolique	100 € / an		
Pilule non prise en charge par la S. Sociale	50 € / an		
Vaccin non pris en charge	50 € par an et par bénéficiaire		
Assistance à domicile	Include		
Protection juridique santé ⁽⁹⁾	Include		

Distribué pour l'Association UNIS par :



134 Route d'Avignon
30 000 NIMES

Tel: 04 66 22 76 69

- Aucun questionnaire médical
- 3 niveaux de contrat à tarifs très compétitifs
- Tiers payant pour ne pas faire l'avance des frais
- Accès aux services de Priorité Santé Mutualiste (PSM)
- MGS Assistance et Protection juridique incluses

La **MGS** met à votre disposition :

Une équipe de professionnels spécialisés pour vous conseiller et vous aider dans vos démarches.

Un site internet: Consultation de remboursements, téléchargements, lettre d'information, envoi de modifications des données de votre dossier mutualiste...

TARIFS 2015 / 2016

20 à 40 ans	SC01	SC02	SC03
Adhérent seul	29,82 €	35,38 €	47,26 €
Adhérent + 1 enfant	44,74 €	52,66 €	70,91 €
Adhérent + 2 enfants	56,85 €	66,68 €	90,06 €
Couple	53,42 €	62,91 €	85,49 €
Couple + 1 enfant	67,62 €	79,33 €	107,95 €
Famille	81,76 €	95,73 €	130,39 €

41 à 50 ans	SC01	SC02	SC03
Adhérent seul	37,27 €	45,58 €	59,10 €
Adhérent + 1 enfant	52,19 €	62,85 €	82,73 €
Adhérent + 2 enfants	63,94 €	76,36 €	101,29 €
Couple	67,60 €	82,28 €	107,95 €
Couple + 1 enfant	81,80 €	98,70 €	130,41 €
Famille	95,94 €	115,11 €	152,87 €

51 à 60 ans	SC01	SC02	SC03
Adhérent seul	44,75 €	55,77 €	61,93 €
Adhérent + 1 enfant	59,66 €	73,05 €	85,57 €
Adhérent + 2 enfants	71,04 €	86,05 €	103,99 €
Couple	81,79 €	101,65 €	113,36 €
Couple + 1 enfant	95,99 €	118,07 €	135,82 €
Famille	110,13 €	134,47 €	158,27 €

61 à 70 ans	SC01	SC02	SC03
Adhérent seul	46,61 €	59,17 €	70,91 €
Couple	85,32 €	108,10 €	130,39 €

71 à 80 ans	SC01	SC02	SC03
Adhérent seul	59,67 €	70,50 €	77,99 €
Couple	110,13 €	129,62 €	143,87 €

> 80 ans	SC 01	SC 02	SC 03
Adhérent seul	77,81 €	83,42 €	86,67 €
Couple	144,58 €	154,18 €	160,36 €

Pour vous aider à choisir la meilleure garantie en fonction de vos besoins :

Appelez votre correspondant au **04 66 22 76 69**

MUTUELLE GÉNÉRALE SANTÉ
22 rue Malmaison - 93544 Bagnolet cedex
www.santecommunale.fr

Distribué par le réseau :

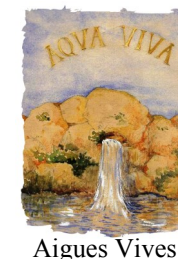


Muteo est une marque déposée de la SAS ABILIS - société de courtage d'assurances au capital de 7622 € inscrite au RCS de Nîmes sous le N° 418580247 - ORIAS 07026788 Autorité de contrôle ACPR 61 Rue Talbout 75436 PARIS cedex 09 Mutuelle Générale Santé, Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. Inscrite au répertoire Siren sous le n° Siren 785 476 003.

mgs

une vraie mutuelle !

Santé Communale



DÉPARTEMENT DU GARD



MAIRIE DE BOISSIÈRES 30114



VILLE de VERGEZE

Livret d'information de votre complémentaire santé communale

